

Paris, vendredi 30 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



Bureaux d'études : pouvoir d'achat des salariés et augmentation de salaires : fin de non-recevoir des Organisations patronales

La Convention collective des Bureaux d'Etudes prévoit une négociation des minima de la branche deux fois par an. Une négociation a eu lieu au premier trimestre pour l'ensemble de la grille.

Au regard du choc d'inflation et de la forte perte du pouvoir d'achat constatée pour les salariés depuis le début de l'année 2022, les Organisations syndicales représentatives de la branche (CFDT, CFE-CGC, CGT, et CTFC) ont demandé lors de la réunion de négociation de Branche du 29 septembre 2022 la réouverture des négociations sur les minima conventionnels.

La réponse des Organisations patronales Syntec et Cinov a été claire : **il n'y aura pas de nouvelle négociation cette année sur les salaires.**

Cette position entérine de fait une perte de pouvoir d'achat pour les salariés de la branche.

Les Organisations patronales ont seulement proposé le rattrapage des premiers niveaux à hauteur du SMIC, c'est-à-dire une obligation légale !

Quel signal désastreux donné à toutes les entreprises de la Branche : pas de négociation dans la branche, pas de négociations dans les entreprises !

Alors que les organisations patronales se plaignent du manque d'attractivité de nos métiers et peinent à recruter, le climat social est déjà tendu dans les entreprises. Avec ce refus de négocier les organisations patronales organisent le conflit.

Nous revendiquons l'ouverture immédiate d'une négociation sur les minima de branche !

Contacts Presse :

F3C CFDT : Marie BUARD Secrétaire Générale Adjointe 06 59 55 69 39

FIECI CFE CGC : Michel DE LA FORCE Président 06 63 08 97 36

Fédération Sociétés d'Etudes CGT : Céline VICAINÉ Secrétaire Générale Adjointe 06 78 54 80 97

SICSTI CFTC : Louis DUVAUX Président 06 77 66 01 19